

14ème législature

Question N°: 10748

de Mme Delga Carole (Socialiste, républicain et citoyen - Haute-Garonne)

Question écrite

Ministère interrogé > Économie et finances

Ministère attributaire > Économie et finances

Rubrique > ministères et secrétariats d'État

Tête d'analyse > économie et finances : services extérieurs

Analyse > directions régionales des finances publiques. effectifs de personnel. Haute-Garonne

Question publiée au JO le : 20/11/2012 page : 6617 Réponse publiée au JO le : 15/01/2013 page : 526

Texte de la question

Mme Carole Delga attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation de l'emploi à la direction régionale des finances publiques (DGFIP) de Haute-Garonne. Cette administration, au cœur d'enjeux fondamentaux pour la puissance publique, qui exercent de très nombreuses missions, à travers le calcul de l'assiette, le contrôle et le recouvrement des impôts et taxes, soutien et conseil aux collectivités locales a été particulièrement touchée par la politique du précédent gouvernement avec 2 fonctionnaires sur 3 non remplacés et 25 000 suppressions d'emplois en 10 ans. La charge de travail des agents a dès lors considérablement augmenté, engendrant des délais d'attente de plus en plus longs et difficilement tolérables pour les usagers. En Haute-Garonne, la situation est d'autant plus préoccupante que même après les suppressions d'emplois, les postes vacants ne sont pas pourvus. Or l'accroissement significatif de la population dans notre département souligne bien la nécessité d'un accueil et d'un conseil de qualité aux usagers, d'une gestion opérationnelle des impôts nationaux et locaux, d'une administration de la dépense publique des collectivités, d'une véritable lutte contre la fraude fiscale, d'un exercice amélioré des missions foncières... Elle lui demande comment le Gouvernement entend améliorer l'état de cette administration afin qu'elle puisse exercer au mieux ses missions essentielles aux finances publiques.

Texte de la réponse

La direction générale des finances publiques (DGFiP), comme les autres directions, participe effectivement à la réduction du volume des emplois publics. Cette évolution s'inscrit dans les orientations fixées par le Président de la République, qui conduisent, en particulier, à renforcer en emplois les secteurs de l'enseignement, de la sécurité et de la justice. Dans le même temps et pour assurer la stabilité globale des effectifs de l'État qui participe au redressement des comptes publics, il est nécessaire d'être rigoureux dans d'autres départements ministériels. Le projet de loi de finances pour 2013 prévoit une diminution du plafond d'emplois de la DGFiP de 2 023 équivalents temps plein, soit un volume de suppressions globalement inférieur de 17 % à celui de 2012. Les efforts demandés à la DGFiP sont répartis de manière juste, équilibrée et partagée. Ainsi, afin d'alléger la pression portant sur les services déconcentrés et les emplois de catégorie C, il a été décidé de majorer le volume des suppressiions pesant sur les services centraux et, pour la première fois, de supprimer des emplois de cadres supérieurs. De la même manière, la charge de travail et la valorisation de l'accueil ont été mieux pris en compte dans la méthode utilisée par la DGFiP pour répartir ces emplois entre les services. La valorisation de ces deux éléments bénéficie au département de Haute-Garonne, dont les suppressions d'emplois seront, en 2013, inférieures de 25 % à celles de 2012. En outre, un travail visant à faciliter l'allégement des tâches et la simplification des procédures est mené parallèlement (dans le cadre de la préparation du projet stratégique de la DGFIP qui sera finalisé en 2013). Il doit permettre, en particulier, de continuer à lutter efficacement contre les fraudes et à délivrer les meilleurs services et conseils aux usagers comme aux décideurs locaux. Ceci constitue un objectif majeur qui a été assigné au directeur général des finances publiques, dont l'action est conduite par le souci permanent de l'équité et d'un management humain, attentif notamment aux conditions de travail des personnels.